



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE



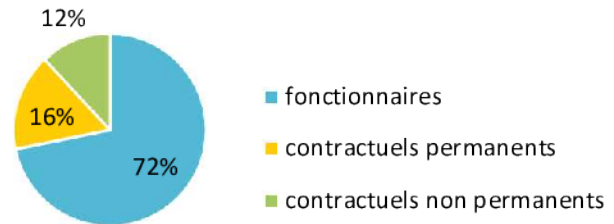
COMMUNE D ARLÈS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Effectifs

➔ 1 334 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 958 fonctionnaires
- > 218 contractuels permanents
- > 158 contractuels non permanents



➔ 6 % des contractuels permanents en CDI

➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

➔ Précisions emplois non permanents

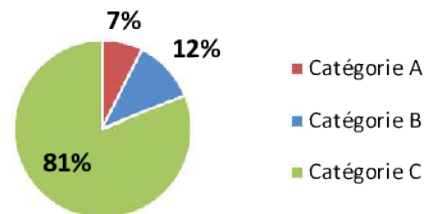
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 90 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

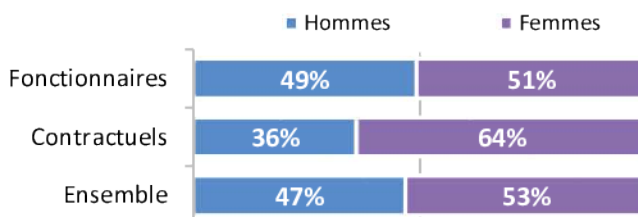
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	19%	19%
Technique	60%	76%	63%
Culturelle	7%	1%	6%
Sportive	1%	3%	2%
Médico-sociale	4%	0%	3%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	4%	1%	3%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



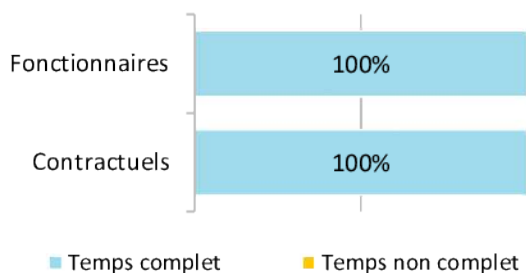
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	49%
Adjoints administratifs	11%
Agents de maîtrise	8%
Attachés	5%
Techniciens	4%

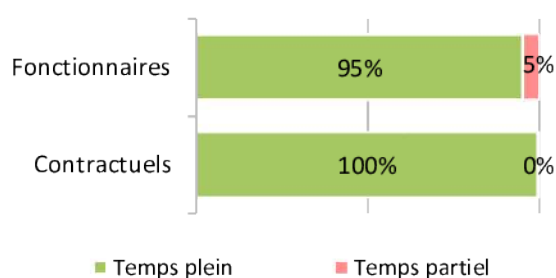
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents permanents à temps partiel



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
 7% des femmes à temps partiel

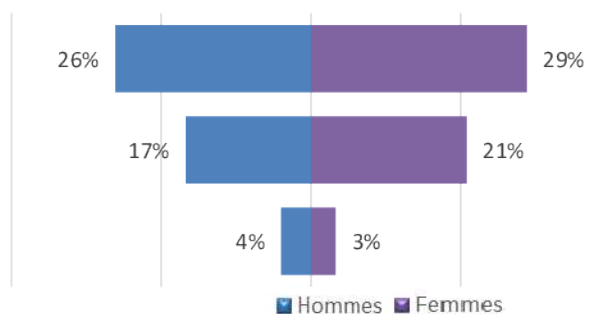
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,95
Contractuels permanents	40,07
Ensemble des permanents	48,93
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,75

de 50 ans et +
 de 30 à 49 ans
 de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

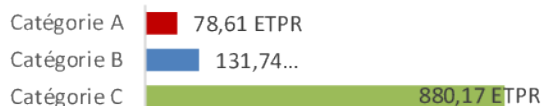
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 1 206,42 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 926,35 fonctionnaires
- > 164,17 contractuels permanents
- > 115,90 contractuels non permanents

2 195 684 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 2 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 2 agents en congés parental
- > 17 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > 4 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 149 arrivées d'agents permanents et 125 départs

21 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
1 152 agents	1 176 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-2,2%
Contractuels	↗	26,7%
Ensemble	↗	2,1%

➔ Principales causes de départs permanents

Fin de contrats remplaçants	38%
Départ à la retraite	26%
Mise en disponibilité	15%
Mutation	11%
Démission	3%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	48%
Remplacements (contractuels)	31%
Voie de mutation	11%
Réintégration et retour	9%
Recrutement direct	1%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 591 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 580 n'ayant pas été nommé(s)

dont 64% des nominations concernent des femmes

➔ 6 lauréats d'un examen professionnel dont 1 n'ayant pas été nommé(s)

Aucune nomination concerne des femmes

➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité n'ayant pas été nommé

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 437 avancements d'échelon et 52 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

➔ 5 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	5	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	40%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	20%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	20%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 58,35 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	99 583 372 €	Charges de personnel*	58 110 805 €	➔	Soit 58,35 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	37 157 235 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	2 958 970 €
Primes et indemnités versées :	6 566 547 €		
IFSE :	3 773 002 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 205 511 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	654 097 €		
Supplément familial de traitement :	239 961 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 068 €	49 570 €	36 349 €	35 170 €	31 430 €	26 145 €
Technique	56 840 €	52 081 €	40 535 €	35 741 €	32 752 €	26 321 €
Culturelle	56 440 €	s	37 188 €	s	31 564 €	s
Sportive	s	s	37 078 €	29 869 €	32 398 €	s
Médico-sociale	s	s	s		31 417 €	
Police			48 829 €		42 008 €	
Incendie						
Animation			34 301 €		30 375 €	s
Toutes filières	55 272 €	49 061 €	38 020 €	33 847 €	32 740 €	26 338 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,67 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	18,29%
Contractuels sur emplois permanents	13,55%
Ensemble	17,67%

- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 49932 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 604 €			13 965 €			14 083 €			8 354 €		
Catégorie B	5 340 €			6 739 €			5 402 €			5 623 €		
Catégorie C	2 716 €			2 581 €			361 €			624 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 30,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 12,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,44%	2,67%	4,93%	1,03%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,26%	2,69%	7,22%	1,03%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,39%	2,74%	7,34%	1,32%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 42,9 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 33 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 2,5 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 71 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 conseiller de prévention

➔ FORMATION

Nombre de jours de formation : 116 jours

Coût total des formations : 43 194 €

Coût par jour de formation : 372,36 €

➔ DÉPENSES

83 676,43 € (8 594,86 € DRH + 75 081,57 €

Coût EPI Ville)

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

136 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

⇒ 91 % sont fonctionnaires*

⇒ 93 % sont en catégorie C*

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour :

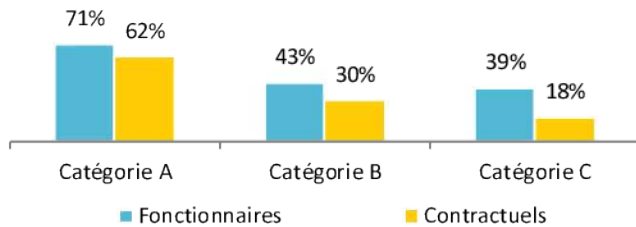
2019

Formation

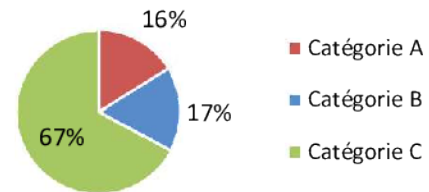
➔ En 2024, 38,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 1 556 jours agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 473 020 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,3 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	71 %
Coût de la formation des apprentis	9 %
Frais de déplacement	5 %
Autres organismes	16 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	54%
Autres organismes	41%
Interne à la collectivité	4%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	112 534 €	31 958 €
Montant moyen par bénéficiaire	195 €	166 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

27 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

7 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025

Version 1